

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE
1.1 Identificateur du produit

Nom commercial : Mousse dégraissante
 Synonyme : Article 976791

Identifiant unique de formulation (UFI) : 567X-U8A8-G008-YG8K

1.2 Utilisations identifiées pertinentes et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes : Produit de lavage et de nettoyage: Agent de nettoyage, alcalin
 Utilisations déconseillées : Matériau déconseillé: Aluminium.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Hendi b.v., Steenoven 21, 3911 TX Rhenen, Pays-Bas
 tél.: +31 (0)317 681040
 info@hendi.eu
 www.hendi.eu

1.4 Numéro d'appel d'urgence : +49(0)160-92250872

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS
2.1 Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Catégories de danger:

Corrosion/irritation cutanée: Skin Corr. 1A

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1

Mentions de danger:

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

2.2 Éléments de l'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Hydroxyde de potassium; potasse caustique, Dodecyldiméthylaminoxid.

Symboles : GHS05



Indications de danger : Danger

Phrases de risques : H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Phrases de sécurité : P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 P102 Tenir hors de portée des enfants.
 P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
 P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à

l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

2.3 Autres dangers

- Information supplémentaire:
 Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette. Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.
 Caractéristique des composants selon le décret CE n°648/2004: < 5% agents de surface non ioniques.
 Les vapeurs de mise en oeuvre peuvent irriter les voies respiratoires, la peau et les yeux.

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.1 Substances: ne s'applique pas

3.2 Mélanges

Substance	CAS N°	CE N° Index N°	d'immatriculation N°	%	Mention de danger
Hydroxyde de potassium, potasse caustique	1310-58-3	215-181-3 019-002-00-8	01-2119487136-33	5 - <10%	Met. Corr. 1, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1A; H290 H302 H314
Amines, C12-14 (even numbered)-alkyldimethyl, N-oxides	308062-28-4	931-292-6	01-2119490061-47	1 - <5%	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 2; H302 H315 H318 H400 H411

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Substance	CAS N°	CE N°	%	tes de concentrations spécifiques et facteurs M
Hydroxyde de potassium, potasse caustique	1310-58-3	215-181-3	5 - <10%	Skin Corr. 1A; H314: >= 5 - 100 Skin Corr. 1B; H314: >= 2 - < 5 Skin Irrit. 2; H315: >= 0,5 - < 2 Eye Irrit. 2; H319: >= 0,5 - < 2

SECTION 4 : Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Général : Retirer immédiatement les vêtements souillés, de même que les sous-vêtements et les chaussures. NE PAS faire vomir. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution).
- Inhalation : En cas d'inhalation: Transporter la personne atteinte à l'air frais. Consulter un médecin. En cas de malaises respiratoires, administrer de l'oxygène. Appeler immédiatement un médecin. En cas de perte de conscience, allonger la personne sur le côté et bien la caler pour le transport.
- Contact avec la peau : Après contact avec la peau, se laver avec: Eau. Se nettoyer soigneusement (douche ou bain).

- Contact avec les yeux : Si le produit entre en contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment en tenant les paupières ouvertes pendant au moins 5 minutes. Consulter ensuite un ophtalmologiste.
- Ingestion : NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Ne pas laisser la victime sans surveillance.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers qui doivent être délivrés immédiatement

Traitement symptomatique.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Jet d'eau pulvérisée / Mousse / Dioxyde de carbone (CO₂) / Extincteur à sec / Poudre d'extinction.

Moyens d'extinction inappropriés : Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

: Aucune information disponible.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

: Aucune donnée disponible

5.3 Conseils aux pompiers

: Porter une combinaison de protection contre les substances chimiques. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

: Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Utiliser un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2 Précautions relatives à l'environnement:

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit. Evacuer les personnes en lieu sûr. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

6.4 Référence à d'autres sections:

Protection individuelle: voir rubrique 8

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: **Consignes pour une manipulation sans danger:** Concevoir en règle générale tous les procédés de travail de manière à exclure les risques suivants: contact avec la peau, contact avec les yeux, inhalation. Conserver uniquement dans les récipients d'origine.

Information supplémentaire: Stocker uniquement dans les récipients d'origine.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Conserver sous clef et hors de portée des enfants. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.

Conseils pour le stockage en commun: Matières à éviter: Acide. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle
8.1 Paramètres de contrôle
Valeurs limites d'exposition professionnelle

Substance	CAS N°	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie
Potassium (hydroxyde de)	1310-58-3	-	2		VLE (15 min)

Conseils supplémentaires: Les réglementations nationales doivent être également observées!

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'hygiène:

Au poste de travail, ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ni priser. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Tenir à l'écart de: denrées alimentaires, aliments pour bétail. Éviter un contact avec la peau ou une inhalation des aérosols/vapeurs de la préparation.

Protection des yeux/du visage:

Protection oculaire appropriée: Lunettes de protection hermétiques. Masque de protection du visage. Normes DIN/EN : DIN EN 165.

Protection des mains:

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Porter les gants de protection homologués : Normes DIN/EN : EN ISO 374.

Protection de la peau:

Protection du corps appropriée: Tablier, bottes. Caractéristiques exigées: imperméable aux liquides. Résistant au lessivage.

Protection respiratoire:

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: dépassement de la valeur limite. Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.

Appareil de protection respiratoire approprié: masque complet/demi-masque/quart de masque (DIN EN 136/140).

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques
9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques

L'état physique	: liquide
Couleur	: jaune clair
Odeur	: spécifique de la substance
pH-valeur (à 20°C)	: 14
Modification d'état	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: ca. 100°C
Inflammabilité	: non inflammable
Densité (à 20°C)	: 1,1 g/cm ³

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité	: En solution aqueuse, le produit dégage de l'hydrogène au contact de métaux. Peut être corrosif pour les métaux.
10.2 Stabilité chimique	: Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	: Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.
10.4 Conditions à éviter	: Protéger contre: gel.
10.5 Matières incompatibles	: Vive réaction avec: Acide.
10.6 Produits de décomposition dangereux	: Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

SECTION 11 : Informations toxicologiques
11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicocinétique, métabolisme et distribution:
Pas de données disponibles pour la réalisation de la préparation / du mélange.

Toxicité aiguë:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance Voie d'exposition	CAS N°	Dose	Espèce	Source
Hydroxyde de potassium, potasse caustique orale	1310-58-3	DL50 333 mg/kg	Rat	
Amines, C12-14 (even numbered)-alkyldimethyl, N-oxides orale	308062-28-4	ATE 500 mg/kg		

Irritation et corrosivité	: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Effets sensibilisants	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux: Pas de données disponibles pour la réalisation de la préparation / du mélange.

Expériences tirées de la pratique: Observations relatives à la classification: Aucune information disponible.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité : Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Substance Toxicité aquatique	CAS N°	Dose	[h] [d]	Espèce	Source
Hydroxyde de potassium, potasse caustique	1310-58-3				
Toxicité aiguë pour les poissons		CL50 80 mg/l	96 h	Gambusia affinis	IUCLID

12.2 Persistance et biodégradabilité : Les agents de surface contenus dans ce mélange respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

12.3 Potentiel de bioaccumulation : Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol : Aucune donnée disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB : Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6 Autres effets néfastes : Aucune donnée disponible
Information supplémentaire: Le produit ne doit pas être déchargé dans les eaux naturelles sans traitement préalable.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination:

L'attribution d'un code déchet/d'une désignation déchet doit être effectuée conformément aux spécificités des secteurs et process du catalogue CED.

L'élimination des emballages contaminés:

Conditionnement: Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

SECTION 14 : Informations relatives au transport
Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:	UN 1814
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	8
Code de classement:	C5
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E2
Catégorie de transport:	2
N° danger:	80
Code de restriction concernant les tunnels:	E


Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU:	UN 1814
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	8
Code de classement:	C5
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E2


Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:	UN 1814
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	POTASSIUM HYDROXIDE SOLUTION
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	8
Dispositions spéciales:	-



Quantité limitée (LQ): 1 L
 Quantité exceptée: E2
 EmS: F-A, S-B

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU: UN 1814
 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: POTASSIUM HYDROXIDE SOLUTION
 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 8
 14.4. Groupe d'emballage: II



Étiquettes: 8
 Dispositions spéciales: A3 A803
 Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 0.5 L
 Passenger LQ: Y840
 Quantité exceptée: E2
 IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 851
 IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 1 L
 IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 855
 IATA-Quantité maximale (cargo): 30 L

14.5 Risques environnementaux: DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

SECTION 15 : Informations réglementaires
15.1 Réglementations/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement (CE)
Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII): Inscription 3
 2010/75/UE (COV): < 3 %

Information supplémentaire

Fiche de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
 Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
 Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Législation nationale

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

SECTION 16 : Autres informations
16.1 Commentaires introduits à l'étape de la vérification du document

Les modifications introduites par rapport à la version précédente sont marquées par une barre en marge.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Page: 9 de 9
	Date de publication: 15-02-2021
Mousse dégraissante	Selon le R: (CE) 1907/2006

16.2 Abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 IATA: International Air Transport Association
 CAS: Chemical Abstracts Service
 LC50: Lethal concentration, 50%
 LD50: Lethal dose, 50%

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H290 Peut être corrosif pour les métaux.
 H302 Nocif en cas d'ingestion.
 H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Formations

Avant de commencer à travailler avec le produit, l'utilisateur doit apprendre les règles de santé et de sécurité, concernant la manipulation des produits chimiques, et en particulier, suivre une formation professionnelle appropriée. Les personnes liées au transport des marchandises dangereuses conformément à l'Accord ADR devraient être correctement formées dans le cadre des tâches exécutées (formation générale, formation sur le lieu du travail et formation liée aux questions de sécurité).

Toutes les informations données dans cette Fiche de Données de Sécurité se rapportent seulement au produit désigné et sont fournies à supposer que le produit soit usé à la manière et pour les utilisations indiquées par le fabricant. Les informations données dans cette Fiche de Données de Sécurité sont basées sur l'état des connaissances actuelles en notre possession et notre expérience et seront révisées régulièrement. Cette Fiche décrit seulement les aspects de sécurité du produit et ne constitue pas une garantie quant aux propriétés du produit. Il relève de la responsabilité propre de l'utilisateur de prendre les précautions indiquées dans la présente fiche ainsi que d'assurer que cette information soit complète et suffisante à l'usage correcte du produit. Il est recommandé de transmettre les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité dans la forme appropriée et à tout moment où le besoin se présente aux utilisateurs et intéressés, susceptibles d'être concernés par lesdits renseignements.

- Sous réserve des modifications, erreurs d'impression et de composition.